



Centre Technique
Municipal
Service Voirie

FICHE

**DEMANDE DE CREATION
D'UN BATEAU**

CTM.VRD.F.87

Version : v5

Version du 26/07/2016

PROCEDURE A SUIVRE

- Compléter cette fiche de demande de création d'un bateau.
- Choisir une entreprise (voir liste) et faire établir un devis pour les travaux.
- Déposer, à l'Accueil du **Centre Technique Municipal**, le dossier constitué : de cette fiche, du devis, de la permission de voirie, de l'autorisation d'échelonnement en fonction du choix de règlement.

PARTIE RESERVE AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

- Restitution de la permission de voirie visée par l' élu.
- Etablissement et envoi à la société du bon de commande selon devis (l'entreprise contactera le demandeur pour les travaux).
- Après les travaux effectués, traitement pour paiement de la facture.
- Etablissement, auprès de la Direction des affaires financières, d'une demande de titre de recette à émettre au demandeur selon l'engagement de paiement.
- Le demandeur rembourse la somme due à la Trésorerie après réception du titre de paiement.

DEMANDEUR Enregistrement N°

NOMPRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE :

MAIL :

TELEPHONE :

Propriété sise à Villebon-sur-Yvette

Numéro..... Rue :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de dépôt de la demande :

Devis établi par :

Montant du devis HT :

Date et n° du bon de commande :

Date et n° de la facture :

Date de transmission du titre de recette à émettre :

Pièces-jointes : copies du devis, bon de commande, facture, demande titre de recette, autorisation et permission de voirie.

Centre Technique Municipal - Rue du Cdt Marin la Meslée - 91140 Villebon-sur-Yvette

☎ : 01 69 93 49 30 - ctm@villebon-sur-yvette.fr

ENGAGEMENT DE PAIEMENT

Je soussigné (e),

NOM.....

PRENOM

ADRESSE

Donne mon accord pour la réalisation des travaux :

pour la propriété sise à Villebon-sur-Yvette

N°..... rue

CES TRAVAUX SERONT REALISES PAR L'ENTREPRISE SUIVANTE (SELON LISTE JOINTE) :

.....
.....

pour un **montant de** **euros HT** selon le devis n°du.....

Je m'engage à effectuer le paiement de la somme de (correspondant à une participation de 50 % des travaux) :.....

sur la demande de **MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL DE PALAISEAU*** de la façon suivante :

Règlement en une seule fois.

Règlement échelonné en versements (4 versements maximum sur l'année). Autorisation à compléter et signer par le demandeur.

***Attendre pour paiement le titre du Trésor Public. Aucun règlement ne devra être effectué en Mairie.**

Fait à VILLEBON SUR YVETTE,

Le

(Signature)

LISTE DES ENTREPRISES AGREEES

<i>SOCIETE EIFFAGE ROUTE</i> <i>5 rue Camille Flammarion</i> <i>ZAC des Marsandes</i> <i>91630 AVRAINVILLE</i>	 01 69 26 81 30
<i>SOCIETE TERE</i> <i>1 route départementale 118</i> <i>91140 VILLEBON SUR YVETTE</i>	 01 60 10 25 25
<i>SOCIETE SEIP IDF</i> <i>Rue des Graviers</i> <i>91160 SAULX LES CHARTREUX</i>	 01 64 49 03 40